

LACENAIRE

SES CRIMES, SON PROCÈS ET SA MORT

SUIVI DE SES POÉSIES ET CHANSONS

2026

ET DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES ET INÉDITS

RECUEILLI PAR

VICTOR COCHINAT



PARIS

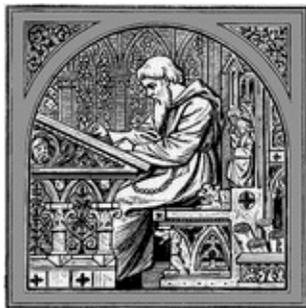
JULES LAISNÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PASSAGE VÉRO-DODAT

1857

**Lacenaire ses crimes, son
procès et sa mort ; suivis de
ses poésies et chansons et de
documents authentiques et
inédits**

Victor Cochinat



Jules Laisné, Paris, 1857

Exporté de Wikisource le 08/06/2017

DÉDICACE

PRÉFACE

CHAPITRE I : Le voyageur

CHAPITRE II : La famille d'un criminel. — Stérilité et fécondité malheureuse

CHAPITRE III : Révolte au collège. — La liste des conjurés et la table des proscriptions. — Première communion. — La Prédiction

CHAPITRE IV : Paris. — Le jeu. — Le faussaire

CHAPITRE V : Vérone. — Un assassinat

CHAPITRE VI : Genève. — Tentative de meurtre. — Utilité de l'ivrognerie

CHAPITRE VII : Le régiment. — Le déserteur

CHAPITRE VIII : Le cabriolet. — Le dépôt de la Préfecture. — Premières leçons d'argot

CHAPITRE IX : Le neveu de Benjamin Constant. — Un duel

CHAPITRE X : Diogène en prison. — Poissy. — L'écrivain public

CHAPITRE XI : Le père Soubise et ses cinq filles. — Un prince de Bohême

CHAPITRE XII : Un vol par devant notaire. — Le voleur fastueux

CHAPITRE XIII : L'orgie des clercs. — L'apparition. — L'horoscope

CHAPITRE XIV : Le chantage. — L'homme aux cent mille francs. — Tentative d'assassinat sur sa personne

CHAPITRE XV : Une leçon d'anatomie appliquée au meurtre. — La chasse à l'homme. — Le changeur

CHAPITRE XVI : La Force. — Le voleur chansonnier. — Plan de vie littéraire. — Avril

CHAPITRE XVII : Un caniche grand-d'Espagne. — Un jury de

voleurs. — L'émeraude

CHAPITRE XVIII : Le comparse de l'Ambigu. — Ode à un acteur.

— Le commensal-assassin. — La jaunisse d'un premier rôle

CHAPITRE XIX : Un garni mal famé. — Assassin à l'affut d'un garçon de caisse. — Visite à M. Scribe. — La terreur chez les vaudevillistes

CHAPITRE XX : Tentative d'assassinat sur la fille Javotte. — Le tueur de femmes et le sauveur de chats

CHAPITRE XXI : Les marchands de bœufs de Poissy. — Guet-apens pour les tuer. — L'estaminet. — Garni de la mère Gérard

CHAPITRE XXII : Le mystificateur. — L'ancien et les gendarmes. — Le roi philanthropique

CHAPITRE XXIII : Meurtre de la tante Chardon. — Plaisirs d'assassins. — Une déclaration de principes

CHAPITRE XXIV : L'étudiant. — Avril est arrêté. — François. — Guet-apens sur le garçon de caisse

CHAPITRE XXV : Rencontre avec Javotte. — Journée en province. — Le commencement de la fin

CHAPITRE XXVI : Faux en Bourgogne et en Franche-Comté. — Le vertige du sang. — Le doigt de Dieu

CHAPITRE XXVII : La meute invisible. — Le lieutenant de gendarmerie et le procureur du roi. — La fatalité

CHAPITRE XXVIII : Arrestation et arrivée de Lacenaire à Paris. — La préfecture de police et les dénonciateurs. — Scène de mélodrame

CHAPITRE XXIX : Code du criminel. — MM. Allard et Canler. — Le chasseur d'hommes. — Labyrinthe

CHAPITRE XXX : La renommée et le héros de Paris. — Affinité des femmes pour les assassins. — Machinations de François contre Lacenaire

CHAPITRE XXXI : Organisme de Lacenaire. — Raspail. — Un philosophe sanglant

CHAPITRE XXXII : Plan et cuisine d'un crime. — Conversation philosophique et criminelle. — Les deux agonisants de la Force

CHAPITRE XXXIII : Le procès. — Physionomies d'accusés. — Un drame bien charpenté

CHAPITRE XXXIV : Première audience. — Interrogatoire de Lacenaire. — Interrogatoire d'Avril. — Interrogatoire de François

CHAPITRE XXXV : Deuxième audience. — Suite des interrogatoires. — Les témoins. — M. Allard

CHAPITRE XXXVI : MM. Allard et Canler. — Pièges de Police

CHAPITRE XXXVII : Type de prison. — Vie privée des voleurs. — Brutus et la mort de César à Poissy

CHAPITRE XXXVIII : Tentative de crime et séance de lecture. — Soumagnac. — Les commères de la rue Montorgueil

CHAPITRE XXXIX : Pageot. — Arrestation d'un faux témoin. — Témoin en station à la Martinique

CHAPITRE XL : Le réquisitoire. — Plaidorie pour Lacenaire. — Discours de Lacenaire. — Éloquence inculte de François. — Scène violente

CHAPITRE XLI : Après la condamnation. — Le réveillon. — Poésies de Lacenaire

CHAPITRE XLII : Opinions philosophiques et religieuses de Lacenaire. — Le moulage de sa figure

CHAPITRE XLIII : Le dernier jour d'un condamné

CHAPITRE XLIV : Le départ. — La chapelle de Bicêtre. — La toilette des condamnés. — La prière des agonisants

CHAPITRE XLV : Le panier à salade. — La mutilation. — Jugement de Lacenaire. — Sa main. — Fin mystérieuse sur

François

À MES CAMARADES

DE LA

DISTRACTION.

La *DISTRACTION* est le nom d'une maison de campagne, située aux environs de Saint-Pierre-Martinique, dans un paysage plein de soleil et d'une végétation luxuriante. Là se réunissent chaque jour un grand nombre de ceux qui ont été, en d'autres temps, les compagnons de lutte et de plaisirs de l'auteur de ces pages ; et comme les habitués de ce cercle champêtre, ou plutôt de cette *flâne*, — pour me servir de l'expression même du pays, — sont grands amateurs de contes et d'histoires, ainsi que tous les méridionaux, l'ami qui combat loin d'eux, dans la bataille de la vie, leur envoie ces récits fugitifs qui serviront à alimenter le bivouac des *Trois-Ponts* à l'heure où les flâneurs se couchent dans les ravines, aux revers des grands mornes, ou sous les parasols que forment les bananiers, aux feuilles de satin vert.

VICTOR COCHINAT.

PRÉFACE

Au moment où ce petit volume va paraître, nous sentons le besoin de protester contre une intention qui nous a été prêtée, lors de la publication de ces pages dans le journal *le Figaro*.

On a prétendu que nous avions répandu sur le criminel dont nous avons raconté la vie un intérêt nuisible, et que Lacenaire se trouvait *poétisé* dans le cours de notre récit.

Certes les gens qui nous ont fait ce reproche ont tenu peu de compte de tous les passages de notre travail où Lacenaire est flétri ainsi qu'il le mérite, et ils n'ont pas pensé à une chose, c'est que si quelque prestige a suivi durant son procès et après sa mort un pareil homme, la faute en a été aux dames, aux avocats et aux journalistes de son temps, qui l'ont aidé de toutes leurs forces à élever le piédestal sur lequel il a tant posé devant la Cour d'assises.

Nous avons cherché au contraire à réagir contre ce travers d'une autre époque, et nous allions le faire plus énergiquement encore aujourd'hui, lorsque nous avons eu la bonne fortune de lire un article de M. Léon Gozlan, inséré en janvier 1836 dans la *Revue de Paris*.

Jamais document n'a mieux exprimé nos propres pensées sur un homme, que ne l'a fait celui qui est sorti de la plume

brillante de l'auteur des *Tourelles* et comme nous désespérons de dire plus juste que lui, nous consignons purement et simplement en guise de préface au commencement de ce livre, les réflexions pleines de sens que l'engouement public a inspirées au spirituel écrivain.

Voici ce que, dans sa haute raison, il disait à propos de Lacenaire. Il est impossible de prémunir plus complètement les lecteurs que M. Gozlan ne le fait contre les pièges où les grands sentiments du criminel pourraient les jeter :

« Par une comparaison dont nous voudrions adoucir les angles, nous croyons qu'il existe, dans l'échelle des êtres créés, des hommes d'élite, comme il y a des métaux, des plantes, des pierres, des arbres, des animaux d'élite, c'est-à-dire, pour compléter toute notre pensée, qu'il y a, selon nous, des hommes imparfaits, à côté d'animaux imparfaits, des hyènes et des Lacenaire. On ne doit pas s'effrayer de cela, le monde étant toujours assez vigoureux pour rejeter ce qui ne s'assimile pas à lui.

« Tout animal qui n'est pas doué d'un instinct propre à se plier aux conditions d'une existence privée doit être notre ennemi, comme nous devons être le sien ; c'est au plus fort. Le tigre refuse de ramper à nos pieds comme le chien ; qu'il meure, il nous dévorerait. S'il est un homme qui ne consente pas à partager avec nous le fardeau des gênes sociales, la contrainte salutaire des lois, le poids de la famille, que celui-là meure encore, car il nous tuerait. La société ou la mort. « J'ai demandé à Lacenaire, dit quelqu'un, pourquoi il n'avait pas eu l'idée de s'engager dans un régiment. — C'est parce que je ne

sais pas obéir, » me répondit-il. Notre apparente dureté ne blessera personne : nous n'employons ici, et nous n'emploierons jamais le mot de mort que comme l'équivalent d'anéantissement, disparition, absence. S'il était un moyen de balayer pour toujours un criminel de la surface de la terre ou du milieu des hommes, sans lui ôter la vie, c'est ce moyen que nous conseillerions d'adopter, de préférence à tout autre. La peine de mort ne peut paraître juste que parce qu'elle est absolue. Elle conclut. C'est la plus géométrique de toutes les punitions. On voit qu'avec nous la loi calcule et ne se venge pas. »

.

« S'il avait eu de l'esprit, il n'aurait été que plus coupable. Est-ce que l'esprit n'est pas la raison perfectionnée ? S'il avait eu de l'esprit, il aurait été prudent. Il aurait prévu qu'on ne commet pas deux meurtres dans la société sans payer le premier du repos de sa conscience, et le second de sa tête, deux supplices, dont le premier est le plus cruel quand on a de l'esprit. Profanation ! on a appelé cet homme poète ! La poésie ! cette exaltation qui fait d'un mortel un Dieu ! la poésie ! c'est-à-dire une fraternité sainte avec les anges ! la poésie ! cette abnégation de la terre, de la fortune, de tout, à celui qui arrache un cœur tout vivant de la poitrine d'un homme, et va s'asseoir, une heure après, aux Variétés, et s'essuie les doigts sur le velours des banquettes ! Je défie un poète d'arracher une aile à un papillon ! »

.

« Les avocats du barreau de Paris ont peut-être à se

reprocher l'importance inusitée qu'on a donnée à cette affaire, hors des limites de la Cour d'assises, d'où, sans eux, elle ne serait pas sortie. On a interprété à l'avantage de Lacenaire, et presque en faveur de son innocence, les témoignages publics d'admiration qui lui ont été prodigués durant les débats, qu'il a, pour ainsi dire, dirigés lui-même, par une inexplicable complaisance du président, subjugué, il paraît, comme le reste du barreau. Sans doute l'admiration est un sentiment louable, et nous ne blâmons pas absolument les avocats d'avoir saisi, en dehors de leurs habitudes, une occasion de la faire éclater, sans s'arrêter à la cause plus ou moins légitime de cette admiration. Quand l'éloquence, ou ce qu'on croit l'éloquence, se montre là où la modestie des locataires ne veut pas la considérer comme une habituée du logis, il y aurait de la dureté à ne pas permettre qu'on lui fit bon accueil. On doit des égards aux étrangers.

« De cette effusion admirative est résultée au dehors l'opinion que Lacenaire était aussi, lui, un fameux légiste, un superbe parleur, un président de cour d'assises honoraire. Et de bonnes gens ont dit : « Puisque cet homme fait des vers magnifiques, et qu'il parle comme un avocat, ce n'est pas un homme ordinaire. » Trois jours après sa condamnation, il était un demi-dieu pour la rue. Les chiffonniers hochaient la tête d'incrédulité lorsqu'on leur annonçait la mort prochaine de Lacenaire. « Il a trop d'esprit pour ça, » disaient-ils ! On le voit, déjà l'impartialité de la loi était mise en doute par le gros peuple qui, à force d'entendre parler de l'esprit de cet homme, et jamais de son crime, s'imaginait qu'on allait être absous désormais de tout crime par l'esprit seul sans l'innocence.

« Quant aux résultats produits dans les prisons par la

jactance de Lacenaire, ils sont irréparables : le mal est fait. Lacenaire est un dieu pour Poissy, pour Rochefort, pour Brest et pour Bicêtre. Il a élevé la guillotine au niveau de la gloire. Lacenaire est un saint, sa légende est dans la *Gazette des Tribunaux*, ce martyrologe édifiant de tous les scélérats de la terre. Son nom, au moment où j'écris, se pique, se tatoue avec du sang sur les bras, sur les poitrines des hôtes de Poissy. On l'invoque tout bas ; on s'encourage de son souvenir ; on se raffermi par son exemple. Vienne le jour où la Cour d'assises ouvrira ses portes à quelque nouveau criminel spirituel, il aura pour surnom Lacenaire ; il aura fait partie d'une affiliatton appelée Lacenaire. Merci aux avocats ! Cet homme est immortel. Il a dit quelque part : « Le jour où je serai exécuté, il gèlera. » S'il eût gelé, Lacenaire eût été non seulement un rédempteur prophétique pour les bagnes, mais encore pour la moitié du faubourg Saint-Marceau. Mais le jour de son exécution, il y eut dégel, et Lacenaire ne sera pas dieu. Ce ne sera qu'un saint, être faillible à quelque degré. Merci aux avocats ! »

LACENAIRE



CHAPITRE PREMIER.

Le voyageur.

Vers le milieu du mois de janvier 1835, un voyageur élégamment vêtu, et de passage à Beaune, était amené d'urgence devant le juge d'instruction, afin de s'expliquer sur une escroquerie qu'on l'accusait d'avoir commise dans la ville.

Cet individu, qui prétendait s'appeler *Jacob Lévi*, et auquel on reprochait aussi de s'être affublé de ce faux nom, après avoir protesté vivement contre ces deux accusations, dans un langage correct, facile et précis, avait presque réussi à convaincre le magistrat de son innocence et de son identité, et il était sur le point d'être mis en liberté, lorsque le procureur du roi, désirant se renseigner davantage sur son compte, ordonna son arrestation par mesure de précaution.

Quelques jours après, le chef du parquet de Beaune apprenait, non sans étonnement, que son prisonnier de hasard n'était autre que le fameux Lacenaire, auteur, entre autres

crimes, d'un double assassinat commis tout récemment au passage du *Cheval-Rouge*, à Paris, sur un nommé Chardon et sur sa mère, vieille femme presque septuagénaire.

On sait quel retentissement eut dans la France entière le procès de Lacenaire, et quelle sensation y firent le cynisme tranquille, l'orgueil démesuré et les théories froidement sanguinaires de ce malfaiteur, qui versait le sang, pour ainsi dire, *sans haine et sans crainte*.

Il se révéla aux Parisiens étonnés comme un spéculateur aux yeux duquel un meurtre n'était qu'une *affaire*, comme un homme qui apportait dans la conception et le calcul des chances d'un assassinat le sang-froid d'un banquier, et dans son exécution, le calme d'un chirurgien éprouvé.

Il fit frémir les uns, passionna les autres, et se fit, — ô misère ! — des admirateurs enthousiastes ! — Il reçut des visiteurs empressés jusqu'à l'importunité ! et, — qui le croirait ! — des billets parfumés et sympathiques de quelques dames du monde.

Pendant plus de deux mois, cet homme gorgé de sang absorba l'attention, l'émotion et la curiosité de la grande ville. Paris ne parla et ne voulut entendre parler que de ce Lacenaire, qui est resté dans l'imagination populaire comme le type du scélérat poli, méthodique et lettré.

C'est la vie de ce criminel célèbre, avec ses épisodes ignorés et ses crimes restés dans l'ombre ; c'est son existence agitée et sa mort si controversée que nous nous proposons de raconter dans ce livre.

CHAPITRE II.

La famille d'un criminel. — Stérilité et fécondité malheureuse.

Pierre-François Lacenaire naquit, en 1800, à Francheville, village situé aux environs de Lyon, et fut le quatrième enfant d'un homme déjà vieux.

Son père, originaire de la Franche-Comté, et l'aîné d'une famille de cultivateurs, avait été pris en amitié par son curé et le seigneur de son village. Grâce à leur double protection, il reçut du premier des leçons de lecture, d'écriture, de calcul et d'orthographe, et du second, quelques lettres de recommandation pour des personnes de Lyon.

Avec ce léger bagage intellectuel, une santé de fer et une bourse contenant trente écus, le jeune campagnard vint en 1765, à l'âge de vingt ans, chercher fortune dans cette ville, et ne tarda pas à entrer chez MM. Albert frères, marchands de fer en gros.

Après une dizaine d'années d'efforts persévérants, le jeune commis gravit toute l'échelle des emplois subalternes, et arriva à la position d'associé dans la maison où il était entré presque

comme garçon de magasin.

Dur, inflexible et impérieux envers tout le monde, il était, par contre, humble, souple, et même servile envers les nobles et les prêtres, auxquels, par reconnaissance, il avait voué un amour sans bornes et un dévouement fanatique.

Il occupa, pendant vingt ans, la position d'associé dans la maison des frères Albert, et, en 1792, sa fortune étant faite, il songea à un autre établissement.

Il avait alors quarante-huit ans, et non-seulement il était encore célibataire, mais on n'avait jamais connu aucune liaison, même la plus passagère, à cet homme, dont la rudesse et l'âpreté effarouchaient les tendres affections.

Il y avait alors à Lyon une veuve que de grands malheurs venaient de frapper. Son mari, peintre distingué, après s'être ruiné au jeu, avait échappé au remords par le suicide, laissant dans la misère sa femme et quatre enfants.

Afin de nourrir sa famille, la pauvre veuve avait pris chez elle des pensionnaires ; mais comme l'aîné de ses enfants était une jeune fille d'une rare beauté, qu'elle élevait avec une chasteté ombrageuse, elle ne s'attachait à recevoir chez elle que des hôtes graves et austères.

Les pleurs de sa mère, dont elle était le discret témoin, les silencieuses angoisses que la misère mettait dans le ménage, avaient imprimé à l'esprit de cette pauvre enfant une teinte sérieuse, et à sa physionomie ce cachet de résignation souffrante et de grâce mélancolique qui pénètre les cœurs les plus durs. Sa beauté était la seule chose qui ne fût pas

monotone et froide dans cette maison, où elle répandait le parfum de sa jeunesse, comme ces fleurs qui s'entr'ouvrent à l'ombre des vieux murs et embaument les cours des maisons en ruine.

Douce et pudique, pieuse et dévouée, elle promettait de faire une femme parfaite. M. Lacenaire l'avait vue se développer sous ses yeux, dans toute sa pureté, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, et bientôt, pour elle, l'amour succéda à l'estime dans son cœur jusqu'alors fermé.

Pourtant, il hésita longtemps à la demander en mariage, non pas, comme on pourrait le croire, à cause de l'inégalité de fortune qui existait entre eux : cette circonstance lui était indifférente ; mais à cause de l'effrayante disproportion d'âge qui semblait s'opposer à cette alliance.

L'amour sans argent opère déjà des prodiges, jugez donc de ce qu'il peut faire lorsqu'il est aidé de la fortune ! Aussi, entre cet homme mûr et riche et cette belle fille pauvre, un mariage fut-il conclu sans difficulté.

Mais, hélas ! dès les premières années de cette union, madame Lacenaire commença à entrevoir les chagrins qu'elle avait appelés sur sa tête, en unissant sa destinée à celle d'un homme aussi sauvage et aussi sombre que l'était son mari.

Il était devenu très jaloux, et pour lui complaire, la jeune femme s'était séquestrée du monde. Elle pleurait sa jeunesse dans un isolement qui lui pesait d'autant plus, qu'aucun enfant n'en était venu rompre le silence.

On était en 1797, M. Lacenaire avait toujours continué le commerce des fers. Un ordre de choses qu'il détestait avait

enfin prévalu en France, et le calme venait d'y renaître après les orages de la politique. Se voyant sans enfant, et ayant perdu l'espoir d'en avoir, après cinq années de mariage, le négociant quitta les affaires avec une fortune de plus de cinq cents mille francs, et acheta à Francheville une superbe propriété, où il se retira avec sa femme.

Cependant un an après avoir quitté Lyon, madame Lacenaire, qui se croyait à jamais stérile, devint enceinte et accoucha d'un fils, dont la naissance fut accueillie comme une véritable faveur de la Providence. Elle concentra sur lui toutes ses affections. Bientôt après, une fille vint augmenter la famille, et fut reçue avec moins de joie que l'aîné. Elle mourut à dix-sept ans.

À peine ces deux enfants étaient-ils sevrés qu'une seconde fille vint au monde, et le couple Lacenaire, qui avait si longtemps désespéré d'avoir un héritier, vit, encore après, un autre garçon venir augmenter les charges de leur ménage. — Ce quatrième enfant était celui qui devait devenir si célèbre dans les annales du crime.

Voici le portrait que, dans ses Mémoires, Lacenaire a tracé de lui-même, *tel qu'il est sorti des mains de la nature* :

« Quant au physique, j'avais un corps grêle et délicat en apparence, comme encore aujourd'hui (1835) quoique j'aie toujours été d'une constitution robuste, je crois qu'il y a bien peu de personnes plus maigres que moi ; mais, comme pour donner en démenti à cette chétive construction, je n'ai jamais été malade de ma vie. J'étais très coloré dans ma jeunesse ; je pense même, sans avoir été précisément beau garçon, que

j'avais une physionomie assez remarquable. J'avais de fort beaux cheveux, quoique clair-semés. S'ils ont blanchi avant le temps ordinaire, c'est plutôt à l'étude et à une réflexion continuelle qu'il faut l'attribuer, qu'aux malheurs et aux chagrins, qui ont eu peu de prise sur mon âme, aussitôt que je l'ai voulu.

« Il semble que la nature se soit fait un jeu cruel de rassembler en moi tous les dons les plus précieux pour me faire parvenir à *ce que le monde appelle* le comble de l'infamie *et du malheur*. J'étais né avec toutes les qualités qui peuvent faire le bonheur de l'individu et l'ornement de la société. *Est-ce ma faute si j'ai été obligé de les fouler aux pieds moi-même ?* J'avais un cœur délicat et sensible ! Porté à la reconnaissance et aux plus tendres affections, j'aurais voulu voir tout le monde heureux autour de moi. Rien ne me paraissait si doux et si digne d'envie que d'être aimé. La vue du chagrin d'autrui m'arrachait des larmes. Je me souviens, à l'âge de sept ans, d'avoir pleuré en lisant la fable des *Deux Pigeons*. Je devinais à cet âge, étant seul et isolé, quel sentiment c'était que l'amitié. Mon esprit vif et pénétrant eût fait de moi un homme plus brillant que solide, si les injustices dont j'ai été l'objet au sein de ma famille ne m'eussent pour ainsi dire forcé de me replier en moi-même, de chercher mes jouissances dans mon propre cœur et de me dépouiller d'une sensibilité que je dus regarder comme un présent funeste et dont la nature ne dotait que ceux dont elle avait résolu le malheur. »

La naissance de Lacenaire, loin de plaire à son père et à sa mère, les aurait, au contraire, si on l'en croit, remplis de tristesse ; on eut hâte de se débarrasser de lui, comme d'un

hôte importun, et il fut confié aux soins d'une nourrice, dont le souvenir lui fut toujours cher, même à l'époque où il se souillait de crimes.

La fortune, si souvent accusée d'inconstance, d'injustice et d'aveuglement, est parfois railleuse et cruelle envers ses favoris !

Le fatal enfant dont nous venons de parler n'allait point mettre un terme à l'accroissement de sa famille, car, après sa venue, neuf autres grossesses laborieuses et pénibles devaient porter madame Lacenaire à regretter sa stérilité première, et lui faire maudire sa fécondité présente.

De ces treize enfants, il ne restait plus que six : le fils aîné, quatre filles, et celui qui nous occupe.

Madame Lacenaire, croyant sans doute qu'elle n'aurait jamais qu'un seul enfant, avait porté sur un seul toute la somme d'affection que renfermait son cœur. Le père avait imité sa femme sur ce point, et sa sévérité naturelle y aidant, le cadet, par suite des injustes préférences de sa famille pour son frère aîné et du peu d'amitié qu'on lui montrait, devint un enfant jaloux, maussade et dissimulé. Très intelligent d'ailleurs, et d'une nature supérieure à celle de son aîné, qui était d'une nullité complète, comme beaucoup d'enfants gâtés, il vit clairement qu'il était venu intempestivement dans la maison, et dès lors les mauvais sentiments commencèrent à germer dans son cœur. Il se replia donc sur lui-même, et alla chercher ailleurs que dans la robe de sa mère un refuge à ses petits chagrins d'enfant.

Il lisait tous les livres qui se trouvaient à sa portée et

fréquentait assidûment, sans y être contraint, la maison du maître d'école du village.

Après avoir passé son enfance tout entière à Francheville, il fut emmené à Lyon par son père, qui, pour mettre sa fortune en rapport avec l'accroissement de sa famille, était revenu s'y établir et entreprendre le commerce des soieries, branche d'industrie toute nouvelle pour lui. L'enfant fut d'abord placé, avec son frère comme externe dans une institution dont les élèves suivaient les cours du lycée de Lyon, mais bientôt on l'en retira pour l'envoyer au collège de Saint-Chamond, à douze lieues de la ville. Le petit Lacenaire partit avec joie de la maison paternelle, où il ne trouvait qu'indifférence et rigueurs. Il fit de rapides progrès et remporta quatre prix à la fin de l'année. Mais ces succès ne causèrent pas à l'élève autant de joie qu'on serait disposé à le croire, car le jour de la distribution des prix, aucun de ses parents ne fut présent à son triomphe.

Suivant l'usage, le jeune lauréat alla passer les vacances dans sa famille, précédé de renseignements favorables sur sa conduite et de preuves évidentes de son application au travail. M. Lacenaire le reçut très bien, quoiqu'en moralisant toujours, ainsi qu'un père de comédie. Sa mère semblait s'être dépouillée de ses préventions contre lui ; elle l'embrassa en versant des larmes, le pressa sur son sein et le couvrit de mille baisers. L'enfant joignit ses larmes aux siennes, sans articuler un seul mot, tant la joie l'étouffait.

« Il est certain, dit Lacenaire, que si ma mère m'eût continué ces marques de tendresse, elle eut changé son existence et la

mienne. »

Il faut pourtant dire la vérité ; le fils, une fois ces premières effusions passées, conserva à l'égard de sa mère la froide réserve, la taciturnité et la raideur que ses premières injustices lui avaient inspirées. Peut-être quelques marques d'amour filial lui eussent-elles ramené dès ce jour le cœur maternel, mais il ne l'essaya même pas, et, le lendemain de son arrivée, tout rentra dans l'ordre accoutumé.

C'est à partir de ce moment que les torts furent de son côté et y restèrent malheureusement toujours.

Après deux autres années de séjour à Saint-Chamond, l'élève fut renvoyé de ce collège pour avoir médité de la religion catholique et fait l'éloge du protestantisme.

CHAPITRE III.

Révolte au collège. — La liste des conjurés et la table des proscriptions. — Première communion. — La Prédiction.

À sa sortie, il fut placé au séminaire d'Alix, à quelques lieues de Lyon. C'était un triste séjour que celui de cet établissement. À l'exception de M. Reffay de Lusignan, un des professeurs, tout le personnel enseignant était d'une sévérité outrée et d'un rigorisme ridicule. Les élèves étaient *cafards* et s'espionnaient les uns les autres au profit des supérieurs. Le collégien de Saint-Chamond ne tarda pas à prendre cette maison en horreur et à faire tout son possible pour en être chassé ; il n'y réussit que trop. On le renvoya alors au lycée de Lyon.

Il s'y trouvait à peine depuis deux mois qu'une révolte y éclata. On était alors en 1815. L'Empereur s'échappait de l'île d'Elbe et marchait sur Paris. Les provinces placées sur sa route étaient dans une agitation extrême, et la fermentation descendait pour ainsi dire de la tête des hommes à celle des enfants. Les collégiens de Lyon se soulevèrent et crièrent : *Vive la République !*

Contrairement à ce qui se passe dans le monde, les chefs de ces conspirateurs imberbes se compromirent plus que les simples soldats, et furent tous renvoyés. On se réserva d'en finir avec les autres quelques jours après. Lacenaire n'avait pas trempé dans cette insurrection universitaire ; car, en dépit de Tite-Live et de Démosthène, il n'a jamais eu de goût pour la république, fût-elle grecque ou romaine. Mais comme les principaux agents de la révolte l'avaient porté sur une « liste des conjurés, » qu'ils s'étaient crus obligés de faire pour obéir aux saines traditions classiques, et comme de tout temps cette fameuse liste, si inutile entre gens qui se connaissent, n'a jamais été composée que pour tomber *aux mains du tyran*, dans le quatrième acte des tragédies, celled es lycéens se trouva naturellement au pouvoir du proviseur. À son tour, ce fonctionnaire dressa *sa table de proscription*, et expédia l'ex-séminariste à sa famille par une des premières fournées qui eut lieu. Quand on reconnut l'innocence de l'expulsé, on ne voulut jamais, malgré les démarches persistantes de son père, le réintégrer au lycée qu'en qualité d'externe.

Cette injustice fut commise à l'instigation d'un maître d'études, affligé d'un vice infâme, que Lacenaire avait surpris en flagrant délit d'attentat aux mœurs.

Devenu externe, l'élève se livra avec passion à la pratique de l'école buissonnière, et forma, avec une douzaine de gaillards de son âge, un cercle ambulante dont les séances se tenaient dans les petits cafés borgnes de la ville ou dans les auberges situées le long des *saulées* de la Saône. Ce genre de vie coûtait cher à mener, et le jeune Lacenaire, qui soupçonnait à peine à

Saint-Chamond et à Alix de quelle utilité pouvait être l'argent, ressentit tout d'un coup un grand besoin d'en avoir. Ce n'était pas chose facile ! Il songea tout d'abord, pour se tirer d'affaire, à la première opération qui vient en tête au collégien ayant des passions à satisfaire, et résolut de tirer parti de ses livres classiques. Il commença timidement par négocier son *Jardin des racines grecques* ; mais en ayant tiré peu de fruit, comme dirait un vaudevilliste, il livra à la circulation une collection de dictionnaires grecs et latins, et plusieurs autres livres.

Son escarcelle se remplit au moyen de ces spéculations de librairie fréquemment renouvelées ; mais toute chose a une fin, surtout la bibliothèque d'un lycéen, et l'élève se trouva encore au dépourvu. Ce fut alors qu'il forma avec son frère aîné une association dont le but était l'exploitation de l'armoire de leur mère. Madame Lacenaire y plaçait l'argent que son mari lui donnait pour subvenir aux dépenses du ménage ; mais les sommes diminuaient si rapidement, que, pour les soustraire aux tentatives de son second fils, — qu'elle soupçonnait à tort, — elle avait placé sa clef dans un endroit connu d'elle seule, et confié à son favori ses soupçons et le secret de cette cachette. Ce qu'il y avait de comique dans la conduite de la pauvre femme, c'est que ce n'était point le cadet, mais au contraire l'aîné de ses enfants, son préféré, qui la dévalisait.

Ne pouvant plus voler par lui-même, l'hypocrite voulut déterminer son frère à retirer, comme un autre Raton, les écus de l'armoire. Il lui indiqua la place où se trouvait la clef du trésor, et il fut convenu que, pendant que l'un volerait, l'autre cajolerait la mère dans une autre pièce de l'appartement.

— Et combien faudra-t-il prendre chaque fois, demanda

l'initié ?...

— C'est selon, dit l'aîné : quand je dirai à maman : Embrasse-moi vingt fois, trente fois, soixante fois, tu prendras vingt, trente, soixante francs...

— C'est bien.

Ce qui était convenu fut exécuté avec un aplomb, une adresse et une précision dignes des industriels les plus adroits. Ils perfectionnèrent leurs moyens d'exécution, inventèrent des combinaisons, des signes et un argot tout particulier pour s'entendre, et ils furent d'accord en effet jusqu'au jour où, pour un louis, ils se disputèrent et rompirent la société.

Ce fut précisément pendant cette époque de dissipation et à cette heure où les défauts de l'adolescent se changeaient en vices, qu'on songea à lui faire faire sa première communion. Ce n'était pas chose facile, car l'externe, esprit fort, regardait comme une *corvée* l'accomplissement de cet acte. Aussi, lorsque, la veille de communier, son confesseur, voyant, au degré de son instruction religieuse et à ses allures, qu'il n'était pas préparé à recevoir le divin Sacrement, l'engagea à ajourner cette cérémonie, le pénitent lui répondit avec une bonhomie assez narquoise : — « Oh ! mon père, dans dix ans je ne serai pas mieux préparé que maintenant. » — Le prêtre était un homme simple et pieux ; il ne comprit pas le sens double et malicieux de cette réponse, et donna l'absolution au communiant, lequel se rendit immédiatement... au spectacle.

Talma jouait, ce soir-là, à Lyon, ce rôle de Manlius, qui est resté une de ses plus belles créations, et le collégien, qui ne rêvait que spectacle, l'écoutait dans l'extase.

La tragédie finie, il alla en droite ligne, le cœur encore tout palpitant des émotions de la soirée, dans la loge du concierge du théâtre, demander à voir le grand acteur, auquel il avait une prière à adresser.

Il ne put y parvenir, car tout ce qu'il y avait à Lyon d'hommes éclairés et amis de l'art encombraient la loge du tragédien. Le spectateur enthousiaste fit une ronde aux alentours du théâtre pour l'attendre à sa sortie ; mais Manlius, entouré d'une suite d'admirateurs, monta en voiture et se rendit chez un de ceux qui s'étaient disputé l'honneur de le loger.

Le jeune homme retourna mélancoliquement chez son père, mit son retard sur le compte de la retraite qui précède la communion, et monta le lendemain à la sainte table. Il en était à peine descendu, qu'il s'entourait de mystère et écrivait à Talma la lettre la plus suppliante du monde pour le prier de l'attacher à sa personne et de l'emmener à Paris « *jouer la tragédie.* » — Comme tous les hommes de grande renommée, l'artiste était en butte à toutes sortes de missives et n'y répondait qu'à son corps défendant. Il est probable qu'après avoir souri de cette requête naïve il n'y attacha pas grande importance, car le solliciteur ne reçut jamais de réponse de l'acteur tragique.

Hélas ! à quoi tiennent les destinées ?... Si Talma avait fait droit à cette humble demande, Lacenaire serait, en ce moment peut-être, un confident consterné à la Comédie-Française ou un traître enrôlé au boulevard ; mais soit qu'il dût finir par s'aigrir le caractère à force d'écouter des récits et des songes classiques soit qu'il dût s'égosiller à *envoyer* au public les tirades de MM. Dennery et compagnie, mieux eût valu pour lui

être réduit à ces extrémités que de briller d'un si sombre éclat sur la scène criminelle.

Un matin, son père et lui traversaient ensemble la place des Terreaux. C'était un jour d'exécution. Ils ignoraient tous deux cette circonstance, et ne s'en aperçurent qu'en face de la guillotine. M. Lacenaire, furieux contre son fils, qui venait de commettre une nouvelle escapade, s'arrêta, et lui montrant l'échafaud avec sa canne :

— Tiens, lui dit-il, regarde : si tu ne changes pas, c'est ainsi que tu finiras !...

Cet horoscope funeste impressionna à tel point le jeune homme, qu'il y pensait encore longtemps après.

« Dès ce moment, racontait-il plus tard, un lien invisible exista entre moi et l'affreuse machine. J'y pensais souvent sans pouvoir m'en rendre compte. Je finis par m'habituer tellement à cette idée, que je me figurais que je ne pouvais pas mourir autrement. Que de fois j'ai été guillotine en rêve. Aussi ce supplice n'aura-t-il point pour moi le charme de la nouveauté ! Il n'y a, à vrai dire, que depuis que je suis en prison que je ne fais plus de ces rêves-là. »

Le jour de cette exécution, M. Lacenaire conduisait son fils chez un ouvrier pour le mettre en apprentissage et lui faire connaître la fabrique, selon l'usage des Lyonnais, car les affaires du négociant se dérangeant de plus en plus, il avait renoncé à faire suivre toute autre carrière à son cadet que celle du commerce. Cette résolution dont on lui cachait la cause réelle affligeait fort le jeune homme, et il protesta de toutes ses

forces contre son exécution.

Un mois après avoir commencé cet apprentissage, il quittait Lyon pour entrer au collège de Chambéry. Il y fut heureux pendant dix mois, mais à la fin de l'année scolaire, s'étant battu avec un prêtre qui remplissait les fonctions de maître d'études, il fut congédié. L'élève récalcitrant avait remporté deux prix. En retournant à Lyon, le collégien révolté s'arrêta au pont de Beauvoisin pour passer la nuit, et ce fut là qu'il fut initié par une servante d'auberge à des sensations qu'il ignorait encore. Revenu à Lyon, il entra chez un avoué, non pas pour se préparer aux luttes futures du barreau, ainsi qu'il le désirait vivement, mais, comme le lui apprit son frère, pour apprendre un peu de procédure et de chicane, choses si utiles dans les affaires.

Ces paroles furent une nouvelle déception pour le clerc, et le dégoûtèrent sur-le-champ de l'étude. On l'envoya chez un banquier, et ce fut à un bal donné par son patron qu'il rencontra la seule femme qu'il ait jamais aimée sincèrement de sa vie. Cet amour, qui fut couronné de succès, dura deux ans. Celle qui l'inspira était une femme mariée, que nous nous abstiendrons de désigner, car, à l'heure présente, elle est veuve et vit encore à Lyon.

Après la banque, le commis aborda le notariat ; il travailla en qualité de clerc chez un des premiers notaires de la ville. La maison de son père lui était devenue à charge. Ce n'était pas assez de tous les éléments de discorde qui s'y trouvaient déjà : la politique y vint encore jeter ses brandons. Le père était un royaliste exalté et fanatique ; le fils s'était mis, pour faire

comme les autres jeunes gens, avec les libéraux, et quand M. Lacenaire apprit cette circonstance, sa fureur ne connut plus de bornes. Pendant cet état d'excitation, on accusa le jeune homme d'avoir détourné de l'étude dix francs, affectés à la levée d'un certificat d'hypothèque. C'était faux, le clerc était innocent ; mais son père faisait chorus avec ses accusateurs, et ne voulait point entendre ses raisons ni ses justifications.

— Je ne suis pas encore un voleur ! dit-il impatienté.

— Celui qui vole ses parents peut voler partout, monsieur, lui répondit sentencieusement M. Lacenaire.

Le jeune Lyonnais quitta sa famille après ces paroles, et se rendit à Paris.

Hélas ! son père ne croyait pas si bien dire, car il ne manquait au jeune homme, pour devenir un des plus fameux bandits de son temps, que deux choses : la nécessité et l'occasion. Aussi, lorsqu'elles se réuniront pour le tenter, on verra de quoi il sera capable. C'était à Paris que Lacenaire devait montrer son savoir-faire, et c'est là en effet que nous allons le voir déployer son énergie pour le crime.

CHAPITRE IV.

Paris. — Le jeu. — Le faussaire.

Comme tous les jeunes gens qui ont eu l'imprudence de s'adonner à la rime en province, Lacenaire arriva à Paris avec d'immenses illusions et l'intention d'y vivre de sa plume. Hélas ! il était loin alors de soupçonner les déboires et les désespérances qu'amène cette résolution en apparence si raisonnable, et combien, pour quelques écrivains qui arrivent à l'aisance, il en est qui s'épuisent en luttes stériles contre l'indifférence et la misère ! Mais, fort de ses vingt-cinq ans, de sa confiance en lui-même et de ce qu'il croyait savoir, il se mit à l'œuvre et envoya aux journaux plusieurs articles de polémique que leur insignifiance ne sauva pas du panier.

Il songea alors à employer, pour vivre, la ressource désespérée des jeunes gens brouillés avec leur famille et amoureux de l'oisiveté. Il s'engagea.

Il n'y aurait eu rien à dire à cela, s'il s'était borné à utiliser ses aptitudes dans l'état militaire, mais il n'avait aucune intention semblable, et la preuve, c'est qu'il commença à se faire incorporer sous un faux nom. Ce fut là son point de départ dans sa route fatale.

Après s'être fait au régiment plusieurs affaires plus désagréables les unes que les autres, par son caractère indisciplinable, il s'en attira une dernière d'une si fâcheuse nature que, pour éviter le conseil de guerre, il eut recours à la désertion et retourna à Lyon. Là il mit son absence sur le compte d'un voyage imaginaire en Angleterre et en Écosse, et sut si bien broder son histoire, que personne ne douta de sa véracité. Il lui fallait cependant utiliser son temps dans cette ville industrielle, et pour le moment, il se fit commis voyageur pour les liqueurs. Les affaires étaient mauvaises et difficiles, l'impatience le saisit, il se dégoûta de la partie et retourna à Paris, muni d'une centaine de francs. Le jeu l'aida à doubler la somme, et ses illusions sur la fortune de son père l'empêchant de modérer ses dépenses, il fit réellement alors, comme certains menteurs, ce voyage en Écosse qu'il avait raconté par anticipation à ses compatriotes. C'était sans doute pour voir si ses inventions se rapprochaient de la réalité.

Lorsque son opinion se fut formée sur ce point, il regagna Paris, ayant en sa possession un millier d'écus récoltés sur les tapis verts d'Édimbourg ; mais le soir même de son arrivée, la roulette du Palais-Royal les lui enleva.

Il fallait remédier à ce désastre, et il s'adressa à son frère, devenu chef de la maison de Lyon.

Au lieu d'argent, le jeune homme ne lui envoya que des conseils, chose toujours aisée. Le moindre billet de banque eût mieux fait son affaire.

Opulent hier encore, le touriste, maintenant aux abois, répondit courrier par courrier, à son aîné, que si, dans trois jours, il ne recevait aucun secours plus efficace que des

préceptes et des avis, il saurait s'en procurer d'une façon qui ne ferait pas plaisir à sa famille.

Nulle réponse ne fut faite à cet *ultimatum*. Lacenaire résolut donc de mettre son projet à exécution ; mais, avant de commencer, il tenta un emprunt près d'une tante qu'il avait sous la main, rue Barre-du-Bec. Cette négociation lui procura trois cents francs. Il les hasarda encore au jeu ; le trente-et-quarante les engloutit. Sans se décourager il retourna chez la brave femme, et lui arracha cent autres écus. Cette fois-ci, la roulette, un peu plus expéditive que le trente et quarante, les dévora en trois coups.

Irrité contre tout et contre lui-même, honteux de sa défaite, le joueur, si maltraité par la chance, ne perdit cependant pas la tête. Il était très versé dans la calligraphie, et ferré sur l'imitation de l'écriture d'autrui. Il chercha donc à se dédommager des rigueurs du sort en mettant à profit cette dernière et déplorable faculté.

Un ami de tripot lui prêta dix francs, et, sans autres frais de route, il prit la diligence de Lyon.

Si le voyageur était léger d'argent, il avait en revanche sur lui force lettres de change ; et, certes, il en devait connaître la valeur, car lui-même les avait fabriquées.

Étant encore à son coup d'essai pour ces sortes d'opérations, il s'était contenté de n'en faire que pour *dix mille francs* seulement. Un faussaire modeste aurait pu être effrayé d'une pareille émission, mais Lacenaire, qui préludait à de plus grandes choses, ne la considérait que comme un ballon d'essai. Cependant, comme il était homme de précaution avant tout, il

avait eu soin de ne mettre son véritable nom que sur les deux premiers effets, afin de diminuer sa part de responsabilité en cas de découverte prématurée.

À Lyon, il convertit toutes ces valeurs en or, et alla se distraire au spectacle de ses travaux financiers. Il y aperçut son frère. Le jeune négociant abasourdi de cette rencontre inopinée, en attendait l'explication dans une muette anxiété.

— Eh bien ! ne vas-tu pas me regarder toute la soirée avec ta bouche ouverte et tes yeux hébétés ? lui dit enfin Lacenaire, animé par son antipathie jalouse.

— Que viens-tu faire ici, à ton tour ? lui répondit son frère ; réponds, parle.

— Ce que je viens faire est déjà fait, je te prie de le croire.

— Qu'est-ce que c'est enfin ?... Tu me fais frémir.

— Frémis tant que tu voudras, je ne t'en empêche pas. Moi, je n'en ai pas le temps ; je suis venu négocier ici des valeurs que j'avais en portefeuille, et dans quelques jours j'en serai parti.

— Des valeurs ! Qui te les as confiées ?

— Personne. Elles m'appartiennent et sont tirées par les meilleures maisons de Paris sur d'excellents négociants de la place, et comme c'est moi-même qui les ai remplies, je ne crois pas qu'on y puisse trouver la moindre irrégularité.

— Mais, malheureux, tu vas te faire arrêter en allant toucher cet argent, et tu nous déshonores !...

— Pas de grands mots... Il est impossible qu'on puisse m'arrêter en allant *toucher*, car j'ai l'argent dans ma poche, et

je suis ici ; rassure-toi donc. — Quant à vous déshonorer, ceci est une autre question. Mais j'aimerais encore mieux en arriver là que de mourir de faim.

— Silence, au nom de Dieu ! et sors d'ici, car tu me fais peur ! Dis-moi au moins où tu as négocié ces fausses lettres ?

Le faussaire, avec une tranquillité parfaite, donna à son frère tout tremblant l'adresse des escompteurs, écouta avec attention le reste du spectacle, applaudit aux bons endroits, fit la moue aux mauvais, comme un amateur éclairé, et regagna son hôtel en fredonnant des motifs d'opéra ; après quoi il s'endormit avec sérénité.

Son frère crut devoir avertir le chef de la maison, et celui-ci sa femme, du malheur qui les menaçait. Malgré la position commerciale plus que critique du père, il résolut de faire tout pour éviter à son nom la souillure de la cour d'assises et la flétrissure d'une peine infamante. À force de sacrifices, il réalisa cinq mille francs, dédommagea une partie des porteurs de fausses traites et prit des arrangements avec les autres.

Autant par prudence que pour obéir à la prière de sa femme, cet homme justement indigné, se méfiant de sa violence, évita de voir son fils, tant il craignait de se laisser aller à quelques excès envers lui. Quant au coupable, il se promenait tranquillement par la ville, sans que le feu des commentaires des amis de sa famille le fit sourciller. Fatigué enfin de cette bravade impie, il s'en alla en Suisse d'abord, puis en Italie. C'est à Vérone qu'il devait commettre son premier meurtre.

CHAPITRE V.

Vérone. — Un assassinat.

Lacenaire n'était que faussaire à l'époque où il traversa la Suisse, et l'on a pu voir avec quelle aisance il opérait. Il est donc assez intéressant de le voir à l'œuvre dans des situations encore plus sérieuses que toutes celles qu'il a traversées jusqu'ici.

De la Suisse, il se rendit à Vérone et se lia justement avec un habitant de Genève logeant dans la maison même où il était descendu. Il avait laissé en France une personne de confiance chargée de l'avertir de la tournure que prendraient ses affaires de banque, et, pour dérouter les recherches de la police, en cas de poursuites, il avait prescrit à ce confident de ne lui écrire que sous le couvert de sa nouvelle connaissance.

L'ami exécuta cet ordre, mais si maladroitement, que le Genevois put décacheter avec une apparence de raison la première lettre adressée réellement à Lacenaire. À travers toutes les réticences et toutes les obscurités de la missive, l'intermédiaire vit clairement la situation dans laquelle se trouvait son nouveau camarade. Il n'eut rien de plus pressé que d'aller tout raconter au maître de l'hôtel d'abord, et à une des

autorités de la ville ensuite. Cet individu agissait doublement mal en cela, car, ayant eu besoin en diverses occasions de celui qu'il dénonçait, il avait toujours trouvé sa bourse ouverte. Il faut rendre justice, même à un faussaire : Lacenaire était serviable.

Un jour il crut saisir des allusions assez directes à sa situation personnelle dans la conversation de l'hôtelier, et il le soupçonna vaguement d'avoir fouillé dans sa malle ; mais, ayant appris le lendemain, par le secrétaire même du fonctionnaire averti, que ses secrets étaient divulgués et lui-même trahi par le Suisse, son obligé, sa colère fut extrême, et il résolut de tirer une vengeance éclatante de cette perfidie. Cependant il dissimula son ressentiment et fit le doux jusqu'au lendemain.

Ce jour arrivé, il invita le traître à déjeuner. Plein de confiance dans l'ignorance présumée de Lacenaire, le Suisse accepta avec empressement ce repas et une promenade à la campagne, que son convive lui proposa au sortir de table. Tout en cheminant ensemble et en causant de bonne amitié, Lacenaire conduisit insensiblement son convive au milieu d'un petit bois. Arrivé au plus épais du taillis, il tira de sa poche deux petits pistolets. Le promeneur pâlit, et fixa sur son compagnon un regard inquiet.

— Monsieur, lui dit alors Lacenaire, vous vous êtes conduit comme un lâche envers moi ! Vous avez abusé d'un secret que vous n'avez pénétré qu'en commettant un abus de confiance. Vous avez voulu me perdre, moi qui n'ai eu que de bons procédés à votre égard, vous allez m'en rendre raison.

Et il présenta l'un des deux pistolets à son adversaire